

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Jeudi 14 janvier 2021 à 19h00**

Convocation : 8 janvier 2021.

**Présents** : AUBERT Lolita, BARBAN Catherine, BOIRON Christian, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : AUGU Pierre-Jean procuration a LORTHIOS Claudette jusqu'à la délibération 2021/03, BARBOUX Hervé procuration à BIGOT Benoît

**Retard** : AUGU Pierre-Jean arrivé pour la délibération 2021/03, BIGOT Benoît arrivé pour la délibération 2021/02

M METIVIER Fabien a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1- Ouverture de crédit en investissement en attente du vote du budget communal
- 2- Ouverture de crédit en investissement en attente du vote du budget service public de l'eau potable
- 3- Aménagement du Parking desservant le commerce et le plan d'eau

**Information et questions diverses**

\*\*\*\*\*

**1 - OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU  
VOTE DU BUDGET COMMUNAL**

**Délibération n° 2021/01**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>12</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Monsieur Le Maire propose donc de faire les ouvertures de crédit suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits 2020</b>	<b>25%</b>	<b>Ouverture 2021 L1612-1 CGCT</b>
D20	8 000.00	2 000.00	2 000.00
D21	121 000.00	30 250.00	30 250.00
D23	1 500 185.00	375 046.00	375 046.00

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :*

**DÉCIDE** de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits 2020</b>	<b>25%</b>	<b>Ouverture 2021 L1612-1 CGCT</b>
D20	8 000.00	2 000.00	2 000.00
D21	121 000.00	30 250.00	30 250.00
D23	1 500 185.00	375 046.00	375 046.00

.....  
**Arrivée de Monsieur Benoit BIGOT**  
.....

**2 - OUVERTURE DE CREDIT EN INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU  
VOTE DU BUDGET SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**Délibération n° 2021/02**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

Monsieur Le Maire propose donc de faire les ouvertures de crédit suivantes :

Chapitre	Crédits 2020	25%	Ouverture 2020 L1612-1 CGCT
D20	20 000.00	5 000.00	5 000.00
D21	122 428.08	30 607.00	30 607.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

**DÉCIDE** de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :

Chapitre	Crédits 2020	25%	Ouverture 2020 L1612-1 CGCT
D20	20 000.00	5 000.00	5 000.00
D21	122 428.08	30 607.00	30 607.00

.....  
 Avant de poursuivre Monsieur Le Maire demande l'avis des conseillers sur le maintien de l'horaire des réunions de conseil par rapport au couvre-feu ? La mesure étant pour l'instant d'une durée de 15 jours, il est décidé de maintenir l'horaire de 19h plusieurs conseillers ne pouvant se libérer plus tôt.  
 .....

**Arrivée de Monsieur Pierre Jean AUGU**  
 .....

**3 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DU COMMERCE**

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement du parking du commerce – centre bourg :

- 2 places pour des gros gabarits type camionnette ou camping-car sont prévus (un règlement devra être élaboré pour ces derniers), un espace vélos, 2 places d'arrêt minute, 2 places pour le co-voiturage - le stationnement pour les personnes à mobilité réduite est prévu dans le cadre de la construction du bâtiment et de ses abords.
- les espaces de circulation sont proposés de couleur sombre et le stationnement en clair.

Monsieur Le Maire présente le devis de la société Barbox avec différentes options : Délimitation des places, enduits tri-couche et bi-couche – proposition de l'entreprise pour augmenter la durée de vie du parking.

L'attention du conseil est appelée sur les travaux du plan d'eau qui ne sont pas finis. Monsieur Bigot demande si les finitions d'enduits peuvent être faites une fois les travaux de curage de l'étang finis ? Monsieur Le Maire répond que c'est une possibilité et que cela laissera plus de temps pour trouver d'autres matériaux.

Monsieur Dorléans intervient pour dire qu'il croyait acquis que le parking ne serait pas recouvert : écologie et coût financier. De plus, il y a beaucoup d'inconnues sur l'utilisation du parking et sa stabilisation. Monsieur Dubreuil répond que l'enduit est un avantage en cas d'inondation du parking. Monsieur Métivier est d'accord avec Monsieur Dorléans et préfère voir « vivre » le parking et les réactions des usagers.

Monsieur Le Maire indique que s'il n'est pas fait d'enduit maintenant, c'est s'assurer d'y revenir (nid de poule...) mais que cela peut permettre de faire des modifications

*dans le temps. L'ancien revêtement a bien tenu bien que très fin par rapport à ce qui est proposé aujourd'hui. Monsieur Dubreuil indique que c'est son entreprise qui a fait les travaux à l'époque avec un mélange de ciment et calaire.*

*Monsieur Dorléans dit que l'émulsion n'a jamais été évoquée et Monsieur Métivier précise que tous les conseillers n'ont pas travaillé sur le projet.*

*Monsieur Augu évoque la proximité de la rivière et pense également que la commune manque de recul sur l'utilisation future.*

*Monsieur Vignaud demande le détail sur les 2 lignes d'enduit qui figurent au devis. Monsieur Le Maire indique que le tri-couche est destiné aux voies de circulation et le bi-couche aux emplacements de stationnement. Monsieur Dubreuil propose de mettre le même enduit partout et de tracer les places, Madame Barban propose des plaques alvéolaires engazonnées ou autre. Monsieur Le Maire répond que les produits techniques augmentent les coûts et le temps de réalisation. Monsieur Dorléans est favorable à la dernière proposition pour plus tard.*

*Monsieur Le Maire rappelle qu'il va y avoir des poids lourds et que cela impose des contraintes de résistance. Il propose de ne pas mettre d'enduit pour l'instant de façon à ne pas avoir quelque chose d'irréversible.*

*Monsieur Augu propose de solliciter l'avis des usagers.*

*Monsieur Bigot demande si l'enduit est une proposition du terrassier, Monsieur Le Maire indique que oui et Monsieur Dubreuil précise que sans enduit pas de décennale sur les travaux.*

*Il est décidé de ne pas retenir l'option avec enduit pour le moment et de laisser les places de stationnement droites et non prédécoupées. Les bordures en stock à l'atelier communal seront posées par les agents techniques et les élus.*

*Monsieur Le Maire, après déduction des options, propose de retenir l'entreprise Barbox pour un montant HT de 24 271.50 € soit 29 125.80 € TTC.*

### Délibération n° 2021/03

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur Le Maire présente les propositions d'aménagement du parking qui dessert le nouveau bâtiment abritant l'atelier de charcuterie et l'épicerie.

Le conseil décide de retenir la version de sans enduit afin voir si l'usage du parking correspond aux prévisions et sans l'aménagement des places de parking qui sera fait par les employé communaux et les élus.

Monsieur Le Maire propose donc de retenir l'entreprise BARBOUX pour un montant HT de 24 271.50 € soit 29 125.80 € TTC et demande au conseil de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :*

#### **DÉCIDE**

De retenir l'entreprise BARBOUX pour les travaux d'aménagement du parking qui dessert le plan d'eau et du nouveau bâtiment abritant l'atelier de charcuterie et l'épicerie pour un montant HT de 24 271.50 € soit 29 125.80 € TTC

#### **DIT**

Que les crédits seront inscrits au budget 2021.

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

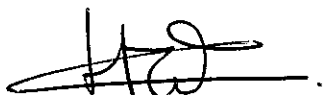
\*\*\*\*

**Informations et questions diverses**

///

Séance levée à 20h00.

**Le secrétaire**  
**Fabien METIVIER**



**Le Maire**  
**Eric LACROIX**

